

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

RAPPEL

Les règlements soumis au permis d'organisation de la FFSA doivent notamment comporter :

- 1 plan de situation.
- 1 plan détaillé du parcours avec indication de la ligne départ et la ligne d'arrivée.
- Emplacements des postes de commissaires.
- Dispositifs sécurité, radio.
- Emplacements des parcs.
- La date limite des engagements.
- Le montant des droits d'engagements.
- L'indication d'une publicité obligatoire et/ou optionnelle.
- Le détail des prix ainsi que le montant total des prix.
- La liste complète des officiels accompagnée de leur accord écrit.
- L'emplacement des différents parcs fermés (départ et arrivée).
- Le nombre de montée (s) ou manche(s).
- Les modalités de retour au départ pour les courses de côte.
- L'emplacement des permanences et leur numéro de téléphone.
- L'emplacement des tableaux d'affichage.

Le permis d'organisation délivré, l'organisateur doit envoyer un exemplaire du règlement à chacun des officiels de la compétition. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.

Le règlement définitif ne doit pas être diffusé avant le retour du pré-règlement visé par la FFSA.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE

Organise le avec le concours de

Sous le patronage de

Une compétition automobile (*indiquer ici internationale, nationale ou régionale et si elle bénéficie de l'option Participation Etrangère Autorisée*) dénommée :

Cette compétition compte pour :

.....

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue.... [*nom de la Ligue*] ... sous le numéro ...[*numéro*] en date du[*date*]...., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro[*numéro*].... en date du[*date*]....

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires SportifsM.	Licence n° _____
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Directeur de Course	M.	Licence n° _____
Directeurs de Course Adjoints	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Commissaire Technique responsable	M.	Licence n° _____
Commissaires Techniques adjoints	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Médecin responsable	M.	Licence n° _____
Chargé de la mise en place des moyens	M.	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.	Licence n° _____
	(M.	Licence n° _____
Chargé de presse	M.	Licence n° _____
Chargé des Commissaires de route	M.	Licence n° _____
Chronomètres	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Observateur	M.	Licence n° _____

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires SportifsM.	Licence n° _____
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Directeur de Course	M.	Licence n° _____
Directeur de Course Adjoint	M.	Licence n° _____
Commissaires Techniques (B au minimum)	M.	Licence n° _____
Chargé de la mise en place des moyens	M.	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.	Licence n° _____
Chargé des Commissaires de route	M.	Licence n° _____
Chronomètres	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements leà heures.
Publication de la liste des engagés leà heures.
Vérifications administratives leà heures.
Vérifications techniques leà heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais leà heures.
Briefing des commissaires le..... àheures
Essais non chronométrés leà heures.
et lede à Heures.
Essais chronométrés leà heures.
Briefing des pilotes leà heures.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course leà heures.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le à partir de
- 2^{ème} montée le à partir de
- 3^{ème} montée le à partir de

Podium Championnat : leà heures.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM leà heures.

Remise des prix leà heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
le deà heures, lieu

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : leà heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le de..... à heures, lieu

Vérifications techniques le de..... à heures, lieu

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le à heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le à heures.

Pesage des voitures libre ou obligatoire (*préciser le lieu, la date et les horaires*

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

.....

..... jusqu'au à heures.

Les droits d'engagement sont fixés à €, réduits à €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de a le parcours suivant

La course se déroulera en montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ

Arrivée

Pente moyenne

Longueur du parcours

Modalités de retour au départ

Parc de départ (*lieu*)

Parc d'arrivée (*lieu*)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à (préciser la répartition pour chacun des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de heures, le

Les remorques devront être garées à

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*)

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications :
- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu de à heures.

Téléphone permanence n°

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Téléphone n°

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à (*lieu*) le
de à heures.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autorisé ou non – et si oui, indiquer le lieu*).

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

Coupes (répartition)

Préciser si les prix en espèces sont ou non cumulables

La remise des prix se déroulera le àheures.